Délib n° 20170124 10 DEPARTEMENT DU RHÔNE

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 09 FEV. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 24 janvier 2017 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 09 janvier 2017, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): 23 Nbre de voix délibératives : 130
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER, Stéphane FERRARELLI
LISSIEU : Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
SAINT-CYR : Elaine DEBARD-CAULLIER
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON, Olivier PERROT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER
COUZON : Gérard DARDET
LIMONEST : Eric MAZOYER
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE

Ont donné pouvoir : Denis VERKIN à Eric MAZOYER, Vincent PEYTEL à Anne-Laure MATHIAS, Nicolas POUSSINEAU à Romuald DELABIE., Charles MONNERET à Eliane DEBARD-CAULLIER,

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Eric MAZOYER

Projet de bail rural pour un bâtiment agricole ex-Cochet situé sur Limonest au profit de Florentin DUMAS

Le Syndicat Mixte des Monts d'Or est propriétaire d'un bâtiment agricole sur Limonest, ex bâtiment Cochet acquis en 2006 après deux ans de portage par la SAFER. Florentin Dumas, jeune agriculteur en cours d'installation sur la commune, en élevage bovin lait avec transformation fromagère, a sollicité le SMMO afin que le bâtiment lui soit mis à bail. En effet ce bâtiment qui était précédemment utilisé par un éleveur laitier est totalement adapté aux besoins de Florentin DUMAS.
Florentin DUMAS réalisera des travaux d'aménagement intérieur et extérieur et ceux-ci seront définis au préalable avec le SMMO. Ces travaux, autorisés par le SMMO constitueront des améliorations de la propriété du SMMO et ouvriront le droit à une indemnité dans le cadre du bail rural et de la législation en vigueur.
L'estimation du loyer a été réalisée conformément à l'arrêté préfectoral sur la base de l'état du bâtiment au 18 janvier 2016. Le montant annuel s'élève à 1346 euros.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le bail rural proposé en application de l'arrêté préfectoral sur les baux ruraux de 1998 et autorise le Président du SMMO à le signer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Max VINCENT

26 JAN. 2017